



## Crédit à la consommation d'un montant total de 3300 euros

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
J'ai contracté il y a plus de 6 ans 2 prêts à la consommation d'un montant total de 3300?  
Aujourd'hui une société de rachat de crédit "credirec" me demande la somme de 7800?  
Je suis invalide à 80% mes ressources sont une pension d'invalidité.  
Comment puis-je réagir?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,  
  
À quand remonte le dernier paiement que vous avez effectué?  
Avez-vous reconnu par un moyen quel qu'il soit être débitrice de cette somme?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je n'ai rien payé depuis plus de deux ans et non je n'ai rien reconnu

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,  
  
En matière de crédit à la consommation, le délai de prescription est de deux ans et commence à courir au jour du premier incident de paiement.  
Donc si cette date remonte à plus de deux ans, vous bénéficiez de la prescription.

Bien cordialement